

CANADA
Province de Québec
M.R.C. Vallée- de- la- Gatineau
Municipalité de Messines

Procès- verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Messines, tenue le lundi 14 septembre 2009, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sise au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St-Jacques, conseiller
M. Sylvain J. Forest, conseiller
M. Paul Gorley, conseiller
Mme. Francine Jolivette, conseillère
M. Jim Smith, directeur général et secrétaire trésorier

Absence motivée :

M. Roger Kenney, conseiller

Présence dans la salle : 2 personnes

Ouverture de l'assemblée

Le maire, ayant constaté qu'il avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00 heures. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R0909-215

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout des points suivants :

- 11.1 Chemin Bernard –Installation de poteaux par Hydro-Québec;
- 11.2 Club de cartes 500;
- 11.3 Chemins municipaux;
- 11.4 MTQ – Demande de travaux de débroussaillage sur la Route 105 à la hauteur de l'Entrée Nord;
- 11.5 Pompiers – Formation Officier non-urbain.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Prière
 - 1.2 Vérification du quorum
 - 1.3 Ouverture de l'assemblée par le maire
 - 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 2. Mot du maire
- 3. Période de questions
- 4. Adoption du procès verbal de l'assemblée antérieure
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 4 août 2009
 - 4.2 Suivi des procès verbaux
- 5. Communication et statistiques
 - 5.1 Rapport d'activité et vérification des téléavertisseurs – pour les mois de juillet et août 2009
 - 5.2 Statistiques 911 – pour les mois de juillet et août 2009
- 6. Présentation des comptes et rapports
 - 6.1 Rapport des dépenses du Directeur général/ secrétaire-trésorier
 - 6.2 Présentation des comptes dus au 31 août 2009
 - 6.3 Présentation des comptes payés au 31 août 2009
 - 6.4 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 31 août 2009
 - 6.5 Caisse populaire – Relevé de compte au 29 août 2009
 - 6.6 État des activités financières – suivi du budget 2009
 - 6.7 Rapport d'avancement des travaux de voirie

7. Formulation de règlement
 - 7.1 Adoption par résolution : Règlement N° 2009-274 : Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
8. Ressources humaines – aucun item
9. Affaires nouvelles
 - 9.1 Intersection de la route 105 et l'entrée Nord
 - 9.2 Place St-Raphael – résolution d'appui dans leur demande de subvention dans le cadre des programmes «Nouveaux Horizons pour les aînés et de la CRÉO»
 - 9.3 Élection municipale du 1^{er} novembre – délégation de pouvoir au président d'élection d'engagé des dépenses
 - 9.4 Élection municipale du 1^{er} novembre – adoption de la rémunération du personnel électoral
 - 9.5 Embauche d'un trappeur : contrôle du castor
 - 9.6 Sécurité incendie – plan de mise en œuvre local
 - 9.7 Résolution d'appui à monsieur Marc Larche dans sa démarche de demande d'autorisation de construction et d'entretien d'un chemin privé sur TPI
 - 9.8 PG Govern – séminaire de formation Web – Megagest 2009
 - 9.9 Madame Charlene Lefebvre, 195, route 105 – demande de remboursement pour dommage subi à sa corde à linges
 - 9.10 Monsieur Carle Erickson, 100, chemin du Petit-Lac-des-Cèdres, demande d'une résolution d'appui dans sa démarche auprès de la MRC afin d'obtenir un complément d'établissement
 - 9.11 Déplacement de la remise des travaux publics – autorisation d'engagé une dépenses
 - 9.12 Madame Betty-Ann Erickson, maitre de poste Messines – demande d'une résolution d'appui contre la fermeture du bureau poste locale
 - 9.13 Proposition pour la fabrication d'affiches d'identification
 - 9.14 Groupe CLR, nouveau propriétaire du Centre d'Appel Régionale de la Vallée-de-la-Gatineau – demande de modification et de résolution
 - 9.15 Parc informatique du bureau municipal
 - 9.16 Autorisation d'engagé une dépenses pour l'achat de calcium et de sable pour les chemins d'hiver
 - 9.17 Madame Agathe Quévillon – Accueil des Sarthois, membres de l'Association Perseigne-Gatineau
 - 9.18 Salle Réjean-Lafrénière – autorisation d'achat de stores pour les fenêtres
 - 9.19 MRC, règlement de contrôle intérimaire- nomination d'un fonctionnaire responsable à l'application
 - 9.20 Patinoire de Farley – fabrication de portes d'accès
 - 9.21 Projet volet II, quai public Lac Blue-Sea – demande de modification au projet initial
 - 9.22 Taxe d'accise – projet du chemin de la Ferme (Marie-Paule Lafontaine)
 - 9.23 Mise en vente d'équipements usagée de la municipalité
10. Correspondance
 - 10.1 Plainte état du chemin du Lac à Larche
 - 10.2 Lettre du président de la nouvelle association du bassin versant du lac Blue-Sea
11. Varia
12. Période de questions
13. Clôture et levée de l'assemblée

ADOPTÉE

PROCÈS VERBAUX

R0909-216

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 4 août 2009

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre à été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

COMPTES ET RAPPORTS

R0909-217

Rapport des dépenses du Directeur général / secrétaire trésorier au 31 août 2009

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, règlement délégrant certains pouvoirs d'autorisation des dépenses et de passer des contrats au Directeur général / secrétaire- trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses engagées par le Directeur général / secrétaire- trésorier pour la période du 25 juillet 2009 au 31 août 2009 est de 5 656.72\$;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier pour la période du 25 juillet 2009 au 31 août 2009 a été transmis aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une approbation de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé pour la somme de 5 656.72\$.

ADOPTÉE

R0909-218

Pour accepter la liste des comptes dus au 31 août 2009

La liste des comptes dus pour la période du 25 juillet 2009 au 31 août 2009 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement des comptes dus pour la période mentionnée ci-dessus et ce, pour un total de 22 835.19\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0909-219

Pour accepter la liste des comptes payés au 31 août 2009

La liste des comptes payés pour la période du 25 juillet 2009 au 31 août 2009 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver les comptes payés pour la période mentionnée ci-dessus et ce, pour la somme de 66 892.30\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0909-220

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct au 31 août 2009

La liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 25 juillet 2009 au 31 août 2009 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver les salaires payés par dépôt direct pour la période mentionnée ci-dessus et ce pour la somme de 29 443.78\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R0909-221

Adoption par résolution : Règlement N° 2009-274 : Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 2009-274 à été remis à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que le règlement numéro 2009-274 « Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1», soit adopté tel que présenté, et que celui-ci fasse parti intégrante du présent procès-verbal comme s'il était ici décrit au long.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

R0909-222

Intersection de la route 105 et de l'Entrée Nord

CONSIDÉRANT QUE l'intersection de la route 105 et de l'Entrée Nord à Messines à été scène de nombreux accidents graves de la route au cours des dernières années, dont certaines de celle-ci causant la mort;

CONSIDÉRANT QUE selon le plan d'organisation des ressources policières, document rédigée par la Sûreté du Québec, Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2008, l'article 2.5 collisions routières : **Les principaux sites de collision sont « pour le secteur du centre, dans la municipalité de Messines, la route 105 : les accidents les plus graves surviennent à l'intersection de la route 105 et du chemin Entrée Nord »;**

CONSIDÉRANT QUE l'intersection de la route 105 et de l'Entrée Nord est muni d'une lumière clignotante depuis nombreuse année et malgré celle-ci cette intersection continu d'être la scène d'accident grave;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge que la cause du problème est attribuable au volume de véhicules circulant à la hauteur de cette intersection quotidiennement, ainsi qu'à la perception des utilisateurs que ses dernier ont face au véhicules circulant sur la route 105 et du temps qu'ils ont pour emprunter la route 105 à partir du chemin Entrée Nord;

CONSIDÉRANT QU'il est évident que dû aux nombres d'accident grave qui ont eu lieu au cours des dernières années à cet intersection, qu'une modification de celle-ci s'impose et ce, pour la sécurité des ses utilisateurs

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines demande au ministère des transports du Québec d'emporter de modification à l'intersection de la route 105 et du chemin Entrée Nord à Messines, rendant celle-ci sécuritaire pour tous ses utilisateurs qui doivent emprunter cette intersection devenu meurtrière.

ADOPTÉE

Note : Un copie de la présente résolution devra être envoyé à la député de Gatineau madame Stéphanie Vallée lui demandant un appui à la présente résolution auprès du MTQ

R0909-223

Place St-Raphaël – résolution d'appui dans leur demande de subvention dans le cadre des programmes « Nouveaux horizons pour les aînés et la CRÉO »

CONSIDÉRANT QUE l'installation septique de la Place St-Raphaël arrive à la fin de sa vie utile et qu'elle a un urgent besoin d'être remplacée, et qu'advenant que celle-ci ne soit pas remplacée avant la période hivernale, il y a un risque potentiel que le système actuel cesse de fonctionner, et que les résidents soient obligés de quitter leur logement;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration de la Place St-Raphaël a fait savoir qu'ils n'ont pas les sommes nécessaires à la construction d'une nouvelle installation septique;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines appuie le comité d'administration de la Place St-Raphaël concernant ses demandes de subventions, soit dans le cadre du programmes « Nouveaux Horizons pour les aînés » offert par les Ressources humaines et Développement des compétences Canada et le programme Volet I « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » offert par la CRÉO.

ADOPTÉE

R0909-224

Élection municipale du 1^{er} novembre – délégation de pouvoir au président d'élection d'engager des dépenses

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyé par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le président d'élection, monsieur Jim Smith, d'engager des dépenses auprès des fournisseurs pour la préparation des élections municipales, ainsi que pour les frais de repas lors de la journée du vote par anticipation et du jour du scrutin.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0909-225

Élection municipale du 1^{er} novembre – adoption de la rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite établir par résolution la rémunération du personnel électoral pour l'élection du 1^{er} novembre prochain.

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyé par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le tableau suivant concernant la rémunération du personnel électoral pour l'élection du 1^{er} novembre prochain.

	Gazette officiel	Proposer
Président d'élection		
Confection et révision de la liste électorale	.364\$ par/ électeur	Selon la gazette officielle
Formation etc.	0\$	28.75\$ x 1.5
Vote par anticipation	210\$	28.75\$ x 1.5
Jour du scrutin	315\$	28.75\$ x 1.5
Secrétaire d'élection		
Confection et révision de la liste électorale	Selon la gazette officielle	Selon la gazette officielle
Formation etc.	0\$	19.57\$ x 1.5
Vote par anticipation	157.50\$	19.57\$ x 1.5
Jour du scrutin	281.25\$	19.57\$ x 1.5
Vote par anticipation (25 octobre 2009)		
Scrutateur bureau de vote	88\$	120\$
Secrétaire de bureau de vote	64\$	110\$
Préposer à l'information	70\$	120\$
Préposer au maintien de l'ordre	70\$	120\$
Président table de vérification	88\$	120\$
Membres d'une table de vérification	64\$	110\$
Substitut	0\$	60\$

Présence à une formation	13\$	30\$
Journée du scrutin (1^{er} novembre 2009)		
Scrutateur bureau de vote	105\$	156\$
Secrétaire de bureau de vote	77\$	146\$
Préposer à l'information	84\$	156\$
Préposer au maintien de l'ordre	84\$	156\$
Président table de vérification	105\$	120\$
Membres d'une table de vérification	77\$	120\$
Dépouillement vote par anticipation scrutateur	30\$	45\$ pour 3 heures
Dépouillement vote par anticipation secrétaire	30\$	45\$ pour 3 heures
Substitut		60\$
Présence à une formation	13\$	30\$

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0909-226

Embauche d'un trappeur : contrôle des castors

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyé par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'embaucher madame Thérèse Chabot au coût de 150,00\$ par semaine pour le piégeage des castors sur le territoire de la municipalité de Messines, et ce à partir du lundi 14 septembre 2009.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0909-227

Sécurité incendie – plan de mise en œuvre local

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau sera adopté prochainement, et que dans ce schéma chaque municipalité doit présenter un plan de mise en œuvre local;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre local de la municipalité de Messines a fait l'objet d'une analyse finale par le conseil;

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

Que le plan de mise en œuvre local de la municipalité de Messines soit adopté et qu'une copie de celui-ci soit transmis à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour être inclus au schéma de couverture de risque en sécurité incendie.

ADOPTÉE

R0909-228

Résolution d'appui à monsieur Marc Larche dans sa démarche de demande d'autorisation de construction et d'entretien d'un chemin privé sur TPI

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Larche, résident au 51 chemin des Pionniers, a déposé auprès de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau une demande afin d'obtenir l'autorisation de construire un chemin privé sur TPI menant à sa propriété ;

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines appuie monsieur Marc Larche dans sa démarche auprès de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour l'autorisation de construction et d'entretien d'un chemin privé sur TPI.

ADOPTÉE

R0909-229

PG Govern – séminaire de formation Web – Megagest 2009

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la secrétaire trésorière adjointe, madame Suzie Gauthier, à participer à la formation Web de PG Govern qui se tiendra le 5 novembre prochain, et ce au coût de 100.00\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0909-230

Madame Charlène Lefebvre, 195 Route 105 – demande de remboursement pour dommage subi à sa corde à linges

CONSIDÉRANT QUE madame Charlène Lefebvre a fait parvenir à la municipalité une facture pour le remplacement de sa corde à linge dont elle déclare que celle-ci a été endommagée par le camion d'ordure de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît avoir endommagé la corde à linge de madame Lefebvre;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le remboursement de la facture # 709535 de l'entreprise J.O. Hubert de Maniwaki au coût de 143.17\$, tel que présenté par madame Charlène Lefebvre, et ce pour le remplacement de sa corde à linge qui a été endommagée par le camion d'ordure de la municipalité.

Note : D'aviser madame Lefebvre qu'elle devra déplacer sa boîte à déchet de façon à permettre au camion de déchet d'avoir accès sans passer sous la corde à linge, assurant ainsi qu'une telle situation ne se reproduise.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0909-231

Monsieur Carl Ericson, 100 chemin Petit lac des Cèdres, demande d'une résolution d'appui dans sa démarche auprès de la MRC afin d'obtenir un complément d'établissement

CONSIDÉRANT QUE monsieur Carl Ericson a déposé une demande d'appui dans sa démarche d'obtention d'un complément d'établissement ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation septique pour la propriété de monsieur Ericson arrive à la fin de sa vie utile ;

CONSIDÉRANT QUE la firme APA Inc. de Gatineau déclare dans son rapport en date du 7 juillet 2009, sur la disposition des eaux usées pour la propriété de monsieur Ericson, que la localisation d'un nouveau système requière l'acquisition d'une parcelle de terrain sise au sud est de sa propriété, dont celle-ci fait partie des terres publiques intra-municipales ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines appuie monsieur Ericson dans sa démarche auprès de la MRC afin d'obtenir un complément d'établissement.

ADOPTÉE

R0909-232

Déplacement de la remise des travaux publics – autorisation d’engager une dépense

CONSIDÉRANT QUE dans le projet de déménagement de la voirie municipale sur le terrain du CMC, nous sommes rendu à l’étape de déménager la remise située à l’arrière de la caserne ;

CONSIDÉRANT QU’il serait préférable que la remise soit installée sur une dalle de béton ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l’unanimité

D’autoriser une dépense pour l’achat de béton et d’acier qui serviront à la construction d’un plancher de béton sur le nouveau terrain de la voirie municipale afin d’y installer la remise, et ce de l’entreprise Lafarge Canada Inc selon leur estimé # 10242 au coût de 2 612.49\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0909-233

Madame Betty-Ann Erickson, maitre de poste à Messines – demande une résolution d’appui contre la fermeture du bureau de poste local

CONSIDÉRANT QUE madame Betty-Ann Erickson, maitre de poste au bureau de Messines, a déposé une demande de résolution auprès du conseil municipal, demandant à celui-ci son appui afin de garder le bureau de poste de Messines ouvert;

CONSIDÉRANT QU’un moratoire à été imposé sur la fermeture des bureaux de poste en 1994

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipale ont été informé que le présent gouvernement fédéral étudie présentement la possibilité de fermeture des bureaux de poste ruraux;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge que les services de poste offerts par Poste Canada sur le territoire de la municipalité de Messines comme étant un service essentielle à la population

**Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Sylvain Forest,
Il est résolu à l’unanimité**

Que ce conseil appui madame Betty-Ann Erickson, dans sa démarche auprès du présent gouvernement fédéral afin de s’assurer du maintien du moratoire de 1994 et par conséquence, de maintenir le bureau de poste de Messines ouvert.

Note : La conseillère madame Francine Jolivette informe l’assemblée qu’étant donné qu’elle est employé de Poste Canada et que le sujet de la présente délibération concerne celle-ci, qu’elle se retire des délibérations et de la décision sur se point.

ADOPTÉE

R0909-234

Proposition pour la fabrication d’affiches d’identification

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite faire fabriquer diverses affiches afin d’identifier les infrastructures de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé à l’entreprise Ébénisterie Artisanale d’Auteuil de Maniwaki et à L’entreprise de monsieur Marc Maurice de Gracefield des propositions d’affiches sous formes d’ébauches des différentes affiches désirées ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des deux propositions, les membres du conseil ont retenus la proposition de l'entreprise Ébénisterie Artisanale d'Auteuil de Maniwaki ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la fabrication des affiches spécifiées ci-dessous à l'entreprise Ébénisterie Artisanale d'Auteuil de Maniwaki, et ce au coût de 7 710.00\$ en plus des taxes applicables, dont 50% de la facture sera déboursé immédiatement lors de l'octroi.

ENSEIGNES	COÛT
Enseigne 2 faces Centre Multiculturel	3 195.00\$
Enseigne 2 faces Parc Antonio Guertin	1 750.00\$
Enseigne 1 face Parc Ovida Bernier	975.00\$
Enseigne Service d'Incendie	1 790.00\$

ADOPTÉE

Note : Il est à noter que les sommes proviendront du surplus accumulés, et que l'entreprise offre un contrat de service d'entretien pour une période de 5 ans pour les affiches fabriquées, et ce sans frais additionnels.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0909-235

Groupe CLR, nouveau propriétaire du Centre d'Appel Régional de la Vallée-de-la-Gatineau – demande de modification et de résolution

CONSIDÉRANT QUE le Groupe CLR a procédé à l'acquisition du Centre d'Appel Régional de la Vallée-de-la-Gatineau le 1^{er} juillet 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE nos services de répartition incendie sont maintenant desservis par le Groupe CLR ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que tous les chèques émis ainsi que toute correspondance seront maintenant fait au nom du Groupe CLR et envoyé au 1173, 6^{ième} avenue, Grand-Mère, Québec, G9T 2J4.

Il est de plus résolu qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à la FQM leur demandant que leur sommes soient dorénavant versées au Groupe CLR plutôt qu'au CARVG.

ADOPTÉE

R0909-236

Parc informatique du bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE le contrat du parc informatique du bureau municipal vient à échéance le 1^{er} novembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il serait plus bénéfique pour la municipalité de faire l'acquisition d'un nouveau parc informatique ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat et la dépense afin de changer le parc informatique du bureau municipal auprès de l'entreprise Informatique DL de Maniwaki, et ce selon l'offre # 163281 pour la somme de 12 924.62\$ en plus des taxes applicables, sommes qui sera versée par mensualité pour une durée de 36 mois.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0909-237

Autorisation d'engager une dépense pour l'achat de calcium et de sable pour les chemins d'hiver

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de sel à déglacage en vrac de l'entreprise Les Mines Seleine et de sable en plus des frais de location d'équipement et du transport pour la préparation du stock pile pour les chemins municipaux pour la saison 2009-2010, et ce pour un volume de 100 tonnes métriques de calcium et de 4 500 tonnes métriques de gravier.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0909-238

Madame Agathe Quévillon – Accueil des Sarthois, membres de l'association Perseigne-Gatineau

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

De nommer le conseiller monsieur Sylvain J. Forest à titre de représentant lors de l'accueil d'un groupe de 25 Sarthois membres de l'Association Perseigne-Gatineau de Mamers qui aura lieu le samedi 3 octobre prochain à 17 heures.

Il est de plus résolu d'autoriser une dépense pour l'achat de vins et fromages qui seront servis lors de cette activité.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0909-239

Salle Réjean-Lafrenière – autorisation d'achat de store pour les fenêtres

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de stores pour les fenêtres de la salle Réjean-Lafrenière de l'entreprise Branchaud de Maniwaki, et ce selon leur soumission en date du 8 septembre 2009 au coût de 1 004.00\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0909-240

MRC, règlement de contrôle intérimaire – nomination d'un fonctionnaire responsable à l'application

CONSIDÉRANT QUE suite à l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire numéro 2009-206 de la MRC, la municipalité de Messines doit, en vertu de l'article 3.7 du règlement, nommer un fonctionnaire responsable de son application ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.7 du règlement, toute municipalité touchée par l'application du présent règlement doit nommer par résolution un fonctionnaire chargé de l'application du présent règlement sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal nomme comme responsable de l'application sur son territoire du règlement numéro 2009-206 l'inspecteur municipal, monsieur Jim Smith, ou en cas d'absence de celui-ci, l'inspecteur adjoint en bâtiment et environnement, monsieur Jean-Guy Carignan.

ADOPTÉE

R0909-241

Patinoire de Farley – fabrication de portes d'accès

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'entreprise Les Industries Galipeau de Messines à fabriquer 1 panneau de 8' avec 1 porte ainsi que 2 portes de 5' pour la patinoire de Farley, et ce au coût de 1 693.32\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0909-242

Projet volet II, quai public Lac Blue Sea – demande de modification au projet initial

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu un projet volet II en 2007, et ce pour un montant de 34 975.80\$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus dans le projet accepté sont des travaux d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse du projet obtenu, la municipalité souhaite demander une modification au projet initial accepté;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines demande une modification au Projet Volet II initial, et ce afin de permettre que les argents subventionnés servent à la construction d'une nouvelle mise à l'eau et de module de quais flottants.

ADOPTÉE

R0909-243

Taxe d'accise – projet du chemin de la Ferme (Marie-Paule Lafontaine)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé, par sa résolution R0905-147, une dépense de 30 354\$ pour des travaux sur le chemin de la Ferme au cours de l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE le fond de terrain là où la municipalité souhaite corriger le chemin de la Ferme appartient à madame Marie-Paule Lafontaine;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général d'entreprendre des pourparlers avec madame Lafontaine afin d'explorer la possibilité de cession à titre gratuit de la parcelle de terrain nécessaire afin de réaliser les travaux.

Il est également autorisé à engager les dépenses relatives à la préparation d'une description technique de la partie de terrain de madame Lafontaine nécessaire aux travaux du chemin de la Ferme, ainsi que les frais notariés pour le de transfert des titres de la propriété, et par conséquence autorise le maire et le directeur général de signer tous documents légaux au nom de la municipalité dans ce dossier.

Note : Il est à noter que les sommes nécessaires proviendront du montant déjà alloué dans le projet de la taxe d'accise pour le chemin de la Ferme.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0909-244

Mise en vente d'équipements usagés de la municipalité

Sur une proposition de marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général, monsieur Jim Smith, à mettre en vente certaines pièces d'équipement usagées de la municipalité de Messines.

1. Tracteur pour déneiger les trottoirs de marque Bombardier de l'année 1969
2. D'un camion 10 roues de marque Ford LTL9000 de l'année 1994

ADOPTÉE

R0909-245

MTQ – Demande de travaux de débroussaillage sur la Route 105 à la hauteur du chemin de l'Entrée Nord

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de nombreuses plaintes de la part de citoyens à l'effet lorsque ceux-ci veulent emprunter la Route 105 à partir de l'Entrée Nord, la visibilité est réduite dû aux branches sur la Route 105 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'envoyer une demande au MTQ afin qu'il procède à des travaux d'élagage sur le côté ouest de la Route 105 à partir du chemin de l'Entrée Nord.

ADOPTÉE

R0909-246

Pompiers – formation Officier non-urbain

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier, monsieur André Galipeau, souhaite inscrire 4 candidats à une formation d'officier non-urbain qui débute à la fin de novembre 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les deniers budgétaires non pas été prévus pour les frais d'inscription et pour le matériel relatif à cette formation ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription des 4 candidats mentionnés ci-dessous à la prochaine formation d'officier non-urbain, et ce conditionnellement à ce que les frais d'inscription et le matériel soient facturés qu'après le 1^{er} janvier 2010.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0909-247

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20h45.

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire trésorier